

Vos armes devront être déclarées en ligne

Un système simplifié va être mis en place à partir de février

On dit de certaines localités qu'elles comptent plus d'armes que d'habitants. C'est peut-être vrai à Saint-Pierre-et-Miquelon, où l'on recense 500 armes à feu dûment déclarées pour 1000 habitants. Loin devant une autre île, la Corse (310 à 340/1000). Plus près de nous, le Vaucluse avec ses 167 armes pour 1000 habitants semble modeste, mais représente tout de même deux fois la moyenne nationale.

Des fusils de chasse (catégorie C), mais aussi des armes de tir sportif et de collection qui sont toutes soumises à déclaration ou autorisation (pour les catégories A et B). En Paca, le Service central des armes et explosifs (SCAE) en dénombre plus de 600 000, pour près de 260 000 propriétaires.

Un biathlon administratif
Mais tous les tireurs sportifs



Chasseurs, sportifs, collectionneurs... en 2022 tous les détenteurs d'armes devront se convertir au numérique. / PH. ANTOINE TOMASELLI

"Certains détenteurs sont très éloignés de l'informatique, mais on va les accompagner."

vous le diront, déclarer une arme est, à ce jour, un véritable biathlon administratif. La première épreuve est celle de la "paperasse" : licence, carnet de tir dûment tamponné, casier, certificat médical, papier vert, bleu, rouge... jusqu'à la facture du coffre-fort pour les stocker. "À chaque fois, c'est une vingtaine de papiers. Et tous les 5 ans, il faut recommencer, souffle Jacques*, huit armes au râtelier. On peut monter jusqu'à 12, mais là, il vaut mieux engager un secrétaire..."

Deuxième épreuve : la patience. Sitôt les documents transmis, le délai d'instruction varie selon la préfecture, de quelques semaines... à plus de deux ans. Récemment encore, les tireurs marseillais devaient attendre 11 mois pour une autorisation avant de pouvoir faire leurs emplettes chez l'armurier. Leurs voisins varois, eux, étaient

fixés en trois semaines. De quoi ignorer encore longtemps le calibre 12 ou la .22 hérités du grand-père et "oubliés", depuis, dans le grenier.

Déclarer ses armes "depuis son canapé"

Mais pour tous, chasseurs, tireurs, collectionneurs et propriétaires embarrassés, la donne va changer. À l'instar des services fiscaux, ceux du ministère de l'Intérieur ont pris le virage du numérique. Après huit mois de gestation, un nouveau moyen de déclaration est né : le système d'information sur les armes (SIA). À partir de février (pour les chasseurs), ce nouvel outil va être déployé progressivement par le SCAE, assorti de règles simplifiées. Le process se déroulera ensuite entre l'armurier et la préfecture. Exit le papier, tout se fera sur internet ou via une application.

De quoi inquiéter certains, surtout parmi les chasseurs - ce qui n'a pas échappé à l'administration. "On sait que 25 à 30% des détenteurs d'armes sont très éloignés des outils informatiques, mais on va les accompagner", promet Jean-Simon Merandat, le chef du Service cen-

tral des armes et explosifs. Et d'assurer que déclarer une arme sera désormais plus simple et rapide. Même pour les héritiers embarrassés. "On en connaît tous, des gens de bonne foi, qui ont une arme à la cave, sourit le patron du SCAE. Ils pourront la déclarer de façon très simple, depuis leur canapé. Leur nombre sera d'ailleurs un indicateur de réussite du projet."

Et même si plus de la moitié des crimes et délits impliquant une arme à feu concernent du matériel déclaré, la réforme porte un enjeu de sécurité publique. "Aujourd'hui, il n'y a guère qu'un contrôle à l'acquisition. Désormais, il sera annuel, voire en temps réel dans certains cas", poursuit Jean-Simon Merandat. Un détenteur condamné par la justice pourra ainsi se trouver automatiquement désaisi. "Ce système, on l'attend depuis des années, c'est une révolution, se félicite Jacques, le tireur sportif au râtelier garni. Mais une arme, c'est une responsabilité et trop simplifier les démarches pourrait le faire oublier."

Florent BONNEFOI

* Le prénom a été modifié